

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00568

Numéro SIREN : 522 145 341

Nom ou dénomination : A B Hygiène et Formation

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2022 sous le numéro de dépôt A2022/004719

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CONSEIL

Pierre GERARD
Laurent BECUWE
Auréliе TRONEL

A B HYGIENE ET FORMATION

S.A.R.L. au capital de 10.000 €

Siège social : Rue Roland GARROS

42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. EN S.A.S

Le 16 mai 2022

A l'attention de l'associé unique,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée par décision du 19 avril 2022 et en application des dispositions des articles L. 224-3 et L. 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés ;
- de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ;
- de vous faire connaître notre analyse sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées :

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à analyser les avantages particuliers stipulés,
- à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport,
- à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

1. Notre appréciation sur les biens composant l'actif social :

Article L. 224-3 du Code de Commerce

En grandes masses, la structure du bilan est la suivante (en K€) :

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020	PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Actif immobilisé	-	-	Capitaux propres	16	19
			Provisions	-	-
Stocks et en cours	3	7	Emprunts bancaires, découvert et c/c	-	-
Créances et comptes de régularisation	13	7	Dettes d'exploitation	7	9
Disponibilités	24	26	Autres dettes	17	12
TOTAL	40	40	TOTAL	40	40

Nous nous sommes assurés de l'existence et de la réalité des biens composant l'actif social.

Nous nous sommes également assurés de la réalité des éléments de passif et de l'absence d'élément qui ne serait pas comptabilisé au passif du bilan.

Nous avons vérifié :

- que la valeur des éléments d'actif et de passif est déterminée conformément aux principes comptables applicables en France ;
- que la détermination du résultat est effectuée dans le respect des règles comptables applicables aux éléments entrant directement ou indirectement dans sa formation.

Les règles et méthodes comptables appliquées par la société sont conformes aux principes comptables applicables en France.

En conclusion, nous n'avons pas d'observation à formuler qui pourrait remettre en cause la valeur des biens composant l'actif social.

2. Notre appréciation sur les avantages particuliers :

Article L. 224-3 du Code de Commerce

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

3. Notre appréciation sur le montant des capitaux propres :

Article L. 224-3 du Code de Commerce

Selon les états financiers du dernier exercice clos, les capitaux propres (en €) s'apprécient ainsi :

CAPITAUX PROPRES	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	10 000	10 000
Réserve légale	1 000	1 000
Autres réserves	3 481	1 890
Report à nouveau	-	-
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>1 244</i>	<i>6 591</i>
TOTAL	15 725	19 481

Au 31/12/2021, le montant des capitaux propres de la société est au moins égal au capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

4. Notre analyse sur la situation de votre société :

Article L. 223-43 du Code de Commerce

Notre analyse a porté sur les comptes du dernier exercice clos, soit le 31/12/2021.

en €	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	75 181	82 402
Résultat d'exploitation	1 484	7 505
Résultat financier	20	14
Résultat exceptionnel	-	-
Résultat net	1 244	6 591

Nous avons pris connaissance de l'évolution donnée à votre société depuis la date d'ouverture du nouvel exercice (soit le 01/01/2022).

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation particulière de notre part, notamment au regard de la continuité d'exploitation.

A l'Etrat, le 16 mai 2022

Le Commissaire à la transformation,

SARL FILAUPI

Laurent BECUWE
Commissaire aux Comptes
Région de LYON